

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3570

présenté par
M. Myard

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les députés UMP ont eu gain de cause, via le sénat, sur la règle subsidiaire de transmission du nom patronymique en cas de filiation biologique.

Cet amendement est l'occasion de rappeler que perdurent les motifs d'opposition à l'adoption pour les couples de personnes de même sexe.